



N° 152

Le 5 août 1993

LE MINISTRE HOCKIN ANNONCE LA CONCLUSION D'UN ACCORD AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DE LA BIÈRE

Le ministre du Commerce extérieur, l'honorable Tom Hockin, a annoncé aujourd'hui que le Canada et les États-Unis ont conclu un accord final dans le différend de longue date sur les pratiques provinciales de commercialisation de la bière. L'accord entre en vigueur immédiatement.

«Je suis très heureux d'annoncer que nous en sommes finalement venus à un règlement satisfaisant de cette question, a déclaré M. Hockin. Cet accord évite une guerre de la bière avec les États-Unis, protège les emplois canadiens, ouvre de nouveaux débouchés aux brasseurs canadiens et apporte un plus grand choix aux consommateurs.

«Nous avons aussi effectivement réglé les points restés en suspens depuis qu'un groupe spécial de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a statué en 1991 que certaines pratiques provinciales relatives au prix et à la distribution de la bière étaient incompatibles avec les obligations du Canada consécutives au GATT.»

«Il s'agit d'un accord national qui a des résultats concrets dans toutes les provinces, a déclaré le Ministre. Il reflète l'apport de toutes les parties, y compris les provinces et l'industrie canadienne, et leur volonté politique de régler ce différend de longue date.»

«Nous ouvrons nos frontières à la bière américaine, mais nous nous attendons à ce que les États-Unis respectent leurs obligations aux termes du GATT et qu'ils éliminent les mesures adoptées par le gouvernement fédéral et les états et qui sont discriminatoires à l'endroit des exportations de bière canadienne.»